

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} juillet 2020

N°05

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA R. P. A. MIGRON - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2019 : DÉCISION.

L'an deux mille vingt, le premier juillet à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS :

- Mme Sophie DUPRAT, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Nicolas BARRETEAU, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Christine VILLENEUVE, représentant des Associations Familiales.
- Mme Denise LEYDET, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentant des Associations des Personnes Handicapées,
- Mme Janine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Monsieur Nicolas BARRETEAU présente le rapport suivant :

« Le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2019 dont vous avez reçu chacun un exemplaire complet présente les résultats de l'exécution budgétaire, établis à partir des comptes du C.C.A.S. tenus par la Présidente, ordonnateur.

Les résultats sont les suivants :

	En euros
Section de fonctionnement :	
- Recettes de l'exercice	420 293.00 €
- Dépenses de l'exercice	404 876.65 €
- Résultat de l'exercice	15 416.35 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	30 799.94 €

- Résultat de clôture	46 216.29 €
Section d'investissement :	
- Recettes de l'exercice	7 360.99 €
- Dépenses de l'exercice	5 088.25 €
- Résultat de l'exercice	2 272.74 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	20 740.54 €
- Résultat comptable cumulé	23 013.28 €
- Solde des restes à réaliser	0 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	Néant

Aussi, dans le cadre des dispositions des articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la parfaite régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion du comptable, receveur de l'administration des finances publiques, je vous demande de bien vouloir approuver le compte administratif 2019 de la Présidente du CCAS.»

Madame la Présidente se retire.

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 8 voix pour.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Madame la Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST